

# COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL SYNDICAL

Mardi 03 JUIN 2025

Salle Le Lux - BRETEUIL - 18h

## ORDRE DU JOUR

Étaient présents : Françoise BULARD, Nathalie GICQUIAUD, Michel BATARD, Richard BOUCHERIE, Gérard DERYCKE, Luc ESPRIT, Michel FRANÇOIS, Michel GRUDE, Albert JAVELLE, Joseph KERNEIS, Jean-Émile KROLIK, Michel LESAGE, Éric LEVITRE, Frédéric MALHERBE, Jean-Jacques MONTHULE, Jean-Pierre PEPELLIN, Alain PETITBON, Jean-Claude PROVOST, Alain ROCHEFORT, Bernard TOUSSAINT, Christophe VANDEWALLE, François VERDIER, Jean-Pierre VILLECHANOUX,

Absents ou excusés : Dagmar Eva BERNITT, Colette BONNARD, Sylvie CORMIER, Annie DEPRESLE, Véronique ENAULT, John AUFRRET, Mohamed BENSALAH, Patrice BOUDEYRON, Gérard CHERON, Philippe DORCHIES, Denis GUITTON, Jean-Claude LANOS, Denis LOUVARD, Philippe OBADIA, Michel OSMOND, Pierre PELERIN, Michel QUEMIN, Thierry ROMERO,

Sylvie CORMIER représentée par son suppléant Rémy AVENEL

Patrice BOUDEYRON représenté par son suppléant Jean-Pierre PEPELLIN

Denis GUITTON représenté par son suppléant Jean-Jacques MONTHULE

Denis LOUVARD représenté par sa suppléante Françoise BULARD (Asst)

Dagmar Eva BERNITT a donné pouvoir à Richard BOUCHERIE

Colette BONNARD a donné pouvoir à Gérard DERYCKE (Asst.)

Annie DEPRESLE a donné pouvoir à Luc ESPRIT

Mohamed BENSALAH a donné pouvoir à Michel GRUDE

Michel OSMOND a donné pouvoir Michel BATARD

Michel QUEMIN a donné pouvoir à Joseph KERNEIS

Thierry ROMERO a donné pouvoir à Jean-Émile KROLIK

Sur 20 délégués Eau : 13 présents, et 3 excusés-absents ayant donné pouvoir, 4 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Sur 22 délégués Assainissement : 14 présents (dont 4 suppléants), 4 excusés-absents ayant donné pouvoir et 4 excusés-absents sans suppléance ni pouvoir.

Séance ouverte à 18h00.

Secrétaire de séance : **Richard BOUCHERIE**

---

*Après avoir procédé à l'appel des délégués, le Président constate que le quorum est atteint.*

*Il invite les délégués à se prononcer sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 22 avril 2025 (Secrétaire de séance : François VERDIER, remercié pour sa relecture et validation du compte-rendu), compte rendu qui n'appelle pas d'observations.*

*Il est donc approuvé.*

**L'ordre du jour est présenté :**

### Service Eau

N°1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024

N°2 : Achats : terrain future unité de traitement, camion Bibenne

N°3 : Ressources Humaines : création de postes "Agent de maîtrise"

N°4 : Projet INSE Kits mousseurs : modification participation SEPASE

N°5 : Marché à bons de commande Travaux Réseaux Eau Potable

### Services Assainissement

N°1 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif 2024

N°2 : Calendrier de réalisation STEP Piseux et pénalités de retard

### Services Eau et Assainissement

N°1 : Facturation déplacements injustifiés

N°2 : État des travaux, chantiers et projets

N°3 : Questions diverses.

## **Services Eau**

### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable 2024**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CONCEDIEU, Directeur d'Exploitation afin de présenter ce rapport à l'ensemble des délégués.

#### **1. Population desservie : 21 800 habitants pour 10 350 abonnés domestiques et 900 abonnés non domestiques.**

Communes desservies : Bémécourt, Bourth, Breteuil, Breux-sur-Avre, Chaise-Dieu-du-Theil, Chambois, Le Lesme, Les Baux de Breteuil, Mandres, Marbois, Mesnils-sur-Iton, Sainte-Marie d'Attez, Sylvains-les-Moulins, Tillières-sur-Avre, Verneuil d'Avre et d'Iton (Francheville)

#### **2. Ressources eau**

	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j) sur 24h	Prélèvement autorisé (m <sup>3</sup> /j) sur 20h	Volume prélevé (m <sup>3</sup> /j)	Prélèvement maximum journalier (m <sup>3</sup> )	Volume prélevé 2024
<b>Coulonges</b>	1 440	1 200	1 428	1780	521 198
<b>Damville</b>	1 440	1 200	155	427	56 554
<b>Breux</b>	0	0	0	0	0
<b>Baux de Breteuil</b>	1 440	1 800	748	969	272 949
<b>Barrières Rouges</b>	1920	2 400	306	409	111 743
<b>Pont-Thibout</b>	0	0	0	0	0
<b>Les Petits Prés</b>	2160	1 800	1 271	1 630	464 033
<b>Crapotel</b>	720	1 080	367	381	133 920
<b>Le Souchet</b>	420	320	24	194	8 840
<b>TOTAL</b>	9 540	9 800	4 299	5790	1 569 237

*7 forages en activité, avec une autorisation préfectorale de prélèvement maximale fixée à 1.7 M° de m3 par an.*

*La capacité de production (1<sup>ère</sup> colonne) est calculée en fonction de l'équipement du forage ; le prélèvement autorisé (colonne 2) est déterminé par l'hydrogéologue et fixé par arrêté préfectoral ; le volume prélevé (colonne 3) est une moyenne effectuée sur les 365 jours de l'année ; le prélèvement maximum (colonne 4) représente les pics de production atteints.*

*La pluviométrie de l'année passée nous a contraint de réduire la production du forage de Barrières-Rouges en raison de la présente excessive de nitrates.*

*La nouvelle réglementation (réforme des redevances) fixera les volumes prélevés non plus par forage mais sur l'intégralité des forages de la structure.*

#### **2.1 Achats eau**

	Volumes (m <sup>3</sup> /an)
Véolia (Cintray-Manthelon)	1 297
EPN (Avrilly)	27 318
<b>Total</b>	<b>28 615</b>

*6 habitations sur la commune de Cintray (lieu-dit "le Petit Cuisinet") sont alimentées par "Eau du pays de Verneuil" (0.70 € HT le m3 au 1<sup>er</sup> juillet 2024) et la Communauté de Communes du Pays de Conches alimente 24 habitations sur Manthelon (0.85 € HT le m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2024), Véolia étant le délégataire.*

*Le SEPASE achète de l'eau à EPN pour desservir le secteur d'Avrilly (Commune de CHAMBOIS) qui n'a pas de connexion avec Le réseau du SEPASE (1.07 € HT le m<sup>3</sup> en 2024).*

## 2.2 Ventes eau

<b>Volumes vendus (m<sup>3</sup>/an)</b>	
<b>EPN</b>	115 000
<b>Abonnés domestiques</b>	776 000
<b>Abonnés non domestiques</b>	213 000
<b>Total</b>	1 104 000

<b>Surconsommations</b>	<b>Volumes (m<sup>3</sup>/an)</b>
<b>A la charge des abonnés concernés</b>	18 500
<b>A la charge du SEPASE</b>	46 500
<b>Total</b>	65 000

*Application de la loi Warsmann*

*Les habitations non domestiques : 150 agriculteurs, 300 collectivités (mairie, cimetières, écoles, ...), 450 artisans et commerçants)*

*Le SEPASE alimente pour le compte d'EPN les secteurs de Droisy et Acon (0.98 € le m<sup>3</sup> en 2024). La consommation habituellement aux alentours de 35 000 m<sup>3</sup> a augmenté ces deux dernières années (fuites croissantes sur réseau EPN).*

## 3. Volumes de stockage sur le territoire

<b>Forage</b>	<b>Prélèvement maximum/jour</b>	<b>Volume de stockage (m<sup>3</sup>)</b>	<b>Durée de stockage (heures)</b>
Coulanges	1780	4 350	47
Damville	427		
Baux de Breteuil	0	2950	24
Barrières Rouges	969		
Petits Prés	409	350	33
Crapotel/Gérier	1 630		
Crapotel/Souchet	381		
<b>SOUCHE</b>	194	300	23

## 4. Réseau de distribution d'eau

- Linéaire de réseau de **743 km**
- **158 analyses d'eau** réalisées par l'ARS = **93% conformes**
- Linéaire de réseau **renouvelé de 2.71 kms** soit un taux de renouvellement de **0.36 % (0.84 % en 2023, 0.80 % en 2022)**
- Le **rendement** du réseau de distribution est de **81.6 %**
- **Volume de pertes en réseaux = 293 993 m<sup>3</sup>**
- L'**indice linéaire de pertes** en réseaux est de **1.08 m<sup>3</sup>/km/j**
- **34 fuites** réparées sur le réseau (+ 11 fuites sur branchements)
- L'**indice de connaissance** et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **80%**
- **11798 compteurs**
- **40 branchements neufs**
- **1751 compteurs d'eau remplacés (> 15 ans ou défectueux)**

*On notera le faible taux de renouvellement du réseau d'eau potable en 2024 faisant suite à un programme plus conséquent en 2023, et il est ajouté que lors de travaux de renouvellement, l'ancien réseau est laissé en terre (trop onéreux de le retirer), mais géolocalisé.*

*Le volume de pertes est très précis.*

*Cet indice de perte (1m<sup>3</sup>/km/jour) reste raisonnable et dans la moyenne. Il regroupe tant les fuites sur le réseau que la consommation des poteaux incendie, les purges de réseau et les vidanges de châteaux d'eau qui n'ont pas de compteur (estimation).*

*La comptabilisation de cette donnée devient obligatoire avec la réforme des redevances qui interdit maintenant de soustraire tout volume d'eau non comptabilisé.*

## **5. Recettes du service**

### **5.1 Produits annuels**

		Budget EAU
Recette facturation		3 612 116 €
Prestations annexes (SIADEP, Travaux branchements)		184 749,00 €
Total		3 796 865 €

### **5.2 Impayés**

		Eau
Décision de surendettement et poursuites sans suite		20 059 €
Factures annulées (sur exercices antérieurs)		43 656 €
<b>Total</b>		<b>76 441 €</b>

(Commission de surendettement et Trésorerie)  
(SEPASE)

### **5.3 Prix de l'eau**

ABONNEMENT	TARIFS HT EAU	TAXE AGENCE DE L'EAU	CONTRE VALEUR POLLUTION
65 € / an	2,12 € /m3	0,10 € /m3	0,38 € / m3

## **6. Financement des investissements**

Travaux engagés pendant l'exercice 2024 : 786 076 €

Communes concernées : Breteuil, Bourth, Breux-sur-Avre, Chambois, Tillières-sur-Avre

Reste à réaliser 2024 : 200 142 €

<b>Etat de la dette</b>	<table border="1"> <tr> <td>Encours de la dette au 31 Décembre 2024</td><td>2 720 855 €</td></tr> <tr> <td>Montant de l'annuité de remboursement</td><td>198 638 €</td></tr> <tr> <td>Capital</td><td>160 213 €</td></tr> <tr> <td>Intérêts</td><td>38 425 €</td></tr> </table>	Encours de la dette au 31 Décembre 2024	2 720 855 €	Montant de l'annuité de remboursement	198 638 €	Capital	160 213 €	Intérêts	38 425 €
Encours de la dette au 31 Décembre 2024	2 720 855 €								
Montant de l'annuité de remboursement	198 638 €								
Capital	160 213 €								
Intérêts	38 425 €								

Montant des amortissements	Amortissement	Montant
	Année 2024	1 117 333 €

<b>Projet et travaux 2025</b>	<table border="1"> <tr> <td>Renouvellement de réseaux</td><td>1 370 000 €</td></tr> <tr> <td>Matériel de transport</td><td>150 000 €</td></tr> <tr> <td>Matériel spécifique d'exploitation</td><td>315 000 €</td></tr> <tr> <td>Matériel informatique et mobilier</td><td>25 000 €</td></tr> <tr> <td>Achat terrain + bâtiment</td><td>60 000 €</td></tr> <tr> <td>Réhabilitation châteaux d'eau</td><td>300 000 €</td></tr> </table>	Renouvellement de réseaux	1 370 000 €	Matériel de transport	150 000 €	Matériel spécifique d'exploitation	315 000 €	Matériel informatique et mobilier	25 000 €	Achat terrain + bâtiment	60 000 €	Réhabilitation châteaux d'eau	300 000 €
Renouvellement de réseaux	1 370 000 €												
Matériel de transport	150 000 €												
Matériel spécifique d'exploitation	315 000 €												
Matériel informatique et mobilier	25 000 €												
Achat terrain + bâtiment	60 000 €												
Réhabilitation châteaux d'eau	300 000 €												

**TOTAL 2 220 000 €**

**Nous ne pouvons pas encore nous positionner par rapport aux exigences de performance mise en place avec la réforme des redevances, les taux appliqués seront neutres pour l'année 2025.**

Monsieur le Président invite ensuite chaque membre à s'exprimer sur ce dernier.

Après en avoir débattu puis délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le document présenté pour l'année 2024 et autorise le Président ou son représentant à le transmettre aux communes concernées après visa de la Préfecture.

Un exemplaire sera transmis aux financeurs pour information.

## 2. Achats :

### Terrain future unité de traitement

*Afin de traiter ce sujet, il est demandé à Monsieur MALHERBE, propriétaire de la parcelle de quitter la salle.*

- Le 22 avril dernier, le Conseil du SEPASE a été informé d'une décision du Président prise par délégation et selon laquelle la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) pour la réalisation d'une usine de traitement à Breteuil-Barrières Rouges était confiée à la société Cad'en pour un budget de 31.200€ (qui donnera lieu à demande de subvention).
- Une première réunion avec l'A.M.O. a eu pour objet de préciser la méthodologie et le calendrier indicatif et une seconde réunion programmée le 17 juin prochain aura pour objet de préciser le cahier des charges en vue de disposer d'un maître d'œuvre à l'automne prochain.
- Le terrain ayant été identifié, un certificat d'urbanisme a été délivré le 27/03/2025 après avis favorable de l'INSE et de l'ARS, avec une attestation du SEPASE s'engageant à assurer sa propre défense incendie.
- Un accord de principe verbal a été établi avec le propriétaire-exploitant pour l'acquisition de la parcelle de terre (située à proximité du forage de Barrières-Rouges) d'une superficie de 1,849 ha.

Après discussion avec celui-ci et compte tenu de la destination de cette parcelle, il est proposé que l'acquisition s'effectue sur la base de 22.500€ l'ha soit 41.602.50€ pour la parcelle avec parallèlement une convention de mise à disposition annuelle (renouvelable par tacite reconduction) de la parcelle à l'exploitant dans l'attente du démarrage des travaux (# 2028).

*Il est précisé pour information, qu'un hectare de terre agricole "libre" se négocie dans une fourchette comprise entre 15 et 20 K€.*

*La parcelle de Coulonges d'une surface de 15ha20 a été acquise (indemnité d'éviction comprise) pour un montant total voisin de 150 000 € en 2015.*

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité

- AUTORISE l'achat de la parcelle de terre destinée à la construction de la nouvelle unité de traitement pour la somme de 41 602.50 €
- AUTORISE le président à signer tout document relatif à cet achat
- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de la parcelle avec l'exploitant

### Acquisition camion Bibenne

Dépense inscrite au budget primitif 2025



#### ARRETE DU PRESIDENT- 2025-04-02

Objet : Acquisition Camion Bibenne

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil Syndical peut déléguer certaines de ses attributions au Président pour la durée de son mandat

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 05 octobre 2021 portant délégation d'attributions dudit conseil syndical au Président du SEPASE ;

Considérant la nécessité de remplacer le camion benne du SEPASE

Considérant que cette dépense est inscrite au budget primitif 2025

Considérant l'offre proposée par la Société SPEED AUTO - 1 Les Crânes - 27610 BETHON d'un camion de marque Renault Type C320 immatriculé FB-113-XQ.

Le Président du S.E.P.A.S.E (Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement collectif du Sud de l'Eure)

#### DECIDE

Article 1 :  
De procéder à l'achat du camion de marque RENAULT Type C320 immatriculé FB-113-XQ proposé par la Société SPEED AUTO - 27610 BETHON.

Article 2 :  
Le montant de la dépense sera imputé sur les crédits inscrits au budget seuil potable au compte 2182

pour la somme de 118 000 € HT.

Article 3 :  
Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Receveur municipal pour exécution.

Fait à Breteuil le 28 avril 2025.



Siège Social  
77 rue Léopold Bellan - 27160 Breteuil  
Tél. 02 32 87 79 79  
contact@sepase.fr

Zone Adossée à la rivière de l'Eure  
27160 Vieux Pont d'Aunay et d'Orne

SYNDICAT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SUD DE L'EURE

### **3. Ressources Humaines : Création de postes "Agent de maîtrise"**

Le Président informe le conseil syndical que deux agents, actuellement adjoints techniques territoriaux principaux de 1<sup>ère</sup> classe, ont été inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Eure en date du 23 avril 2025.

Afin de nommer ces agents sur ce grade, le Conseil Syndical doit créer les deux postes correspondants.

De plus, afin d'anticiper un éventuel avancement de grade, au 1<sup>er</sup> décembre 2025, d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe vers le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, il est proposé de ne supprimer qu'un seul des deux postes.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne,

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité**

- **DECIDE** La création, à compter du 01/07/2025 de 2 emplois permanents au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique.
- **DECIDE** la suppression d'un seul emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **4. Projets INSE : Kits mousseurs : modification participation SEPASE**

Lors du Conseil du 11 mars dernier, nous avons présenté ce projet INSE et délibéré pour l'approuver et participer à son financement.

Pour rappel, c'est dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial : outil de planification en vue d'atténuer les effets du changement climatique) mis en place par les EPCI à fiscalité propre (INSE) > 20 K habitants, que cette action s'inscrit.

Parmi les actions : la distribution de kits économiseurs d'eau

Le coût global de la phase 1 pour 5300 kits (# 6 € HT le kit) est de 33 K€ dont 50 % AESN – 20 % INSE – 30 % syndicats (dont 53 % des compteurs sont SEPASE)

Ainsi la contribution du SEPASE à cette opération était fixée à 5 100 €. Une légère erreur budgétaire ayant été commise par le Service INSE en charge de ce dossier (0,12€ par kit pour la communication), il en résulte un surcoût pour la quote-part SEPASE voisine de 200 €.

Rappelons que l'objectif INSE est d'équiper à terme 80% des foyers INSE soit # 13 500 / 14.000, ***nonobstant le taux de foyers déjà équipés que l'on ne cerne pas.***

Le début de la promotion et distribution de ces kits a été effectuée le week-end dernier à Mesnils-sur-Iton dans le cadre de l'opération "Canton de Printemps" sur des thématiques ayant trait à l'environnement et à la biodiversité. Environ 150 kits ont été distribués à des foyers INSE (avec enregistrement des attributaires).

***La stratégie et la campagne de communication et de promotion de ce kit par l'INSE ne sont pas finalisées. Une nouvelle distribution se fera lors de la manifestation "Canton d'été" organisée par l'INSE.***

**VU L'EXPOSE DU PRESIDENT,**

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :**

- APPROUVE le surcout et porte à 5300 € la participation du SEPASE.

## **5. Marché à bons de commande Travaux Réseaux Eau Potable : Décision déclaration sans suite**

Pour rappel, une consultation pour un accord-cadre à bons de commande triennal d'un montant global de 1 050 000 € relatif aux travaux d'extension, de dévoiement et de remplacement de conduites d'eau potable (2025 / 2028), a été engagée le 26 mars 2025. La date limite de remise des offres était fixée au 29 avril 2025 à 12 heures.

Une seule entreprise (***sur les 7 dossiers retirés***), en l'occurrence la SARC, a répondu.

Il a été décidé de déclarer sans suite la procédure et de relancer une nouvelle consultation (07/05/2025) avec une date limite de réception des offres fixée au 12.06.2025.

L'attribution du marché aura donc lieu, non pas lors de ce Conseil mais à celui du 8 juillet.

À ce jour, 5 entreprises ont retiré le dossier (dont 3 nouvelles) - Le montant minimum annuel a été fixé à 50 K€.

### **Service Assainissement**

#### **1. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur CONCEDIEU, Directeur d'Exploitation afin de présenter ce rapport à l'ensemble des délégués.

#### **1- Compétence assainissement**

1.1 Population desservie et abonnés : 20307 habitants pour 9279 foyers abonnés

1.2 Communes desservies : Ambenay, Balines, Bérou-la-Mulotière, Bourth, Breteuil, Breux-sur-Avre, Chéronvilliers, Chennebrun, Mesnils-sur-Iton, La Neuve, La Vieille Lyre, Les Barils, Montigny-sur-Avre, Piseux, Rugles, Tillières-sur-Avre, Verneuil d'Avre et d'Iton

#### **2- Linéaire de réseau de collecte** : 173 kms

2.1 Liste des STEP

Commune	Type traitement	Mise en Service	Equiv Hab
FRANCHEVILLE BOURG	Boues activées	1976	800
PISEUX	Boues activées	1982	500
VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON	Boues activées	1992	20000
DAMVILLE	Boues activées	1994	3500
LA GUEROLDE	Fosses toutes eaux et filtre à sable	1998	75
BRETEUIL	Boues activées	2006	4000
LES BARILS	Biodisques	2006	180
FRANCHEVILLE PONT THIBOUT	Biodisques	2006	500
LA NEUVE-LYRE / LA VIEILLE LYRE	Boues activées	2007	1100
TILLIERES-SUR-AVRE	Boues activées	2008	2200
CHERONVILLIERS	Boues activées	2008	200
AMBENAY	Filtres plantés de roseaux	2008	300
RUGLES	Boues activées	2011	3720
CONDE-SUR-ITON	Boues activées	2016	1500
BOURTH	Boues activées	2017	1300
MONTIGNY-SUR-AVRE	Boues activées	2021	100
CHENNEBRUN	Filtres plantés de roseaux	2022	285

*Deux nouvelles STEP (remplacent les 2 plus anciennes sur Francheville et Piseux, ainsi que celle de Francheville Pont Thibout) sont désormais en service depuis ce 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.*

### **3- Indicateurs de performance**

#### **3.1- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte**

Damville :	60%	Condé :	90%	Breteuil :	90%	La Guéroulde :	70%
Tillières:	50%	Piseux :	70%	Montigny :	80%	Les Barils :	50%
Bourth :	70%	Verneuil :	90%	Francheville :	90 %	Chéronvilliers :	70 %
Lyre :	60 %	Rugles :	70%	Ambenay :	70%	Chennebrun :	90%
Avrilly :	60 %	Bérou :	50 %				

**3.2-Le taux 2024 de renouvellement des réseaux de collecte est de 0.4 %, (travaux réalisés Rue Sauve qui Peut à Breteuil) (0 % en 2023, 0.8 % en 2022 sur Verneuil, 0 % en 2019, 2020 et 2021)**

*Le réseau d'assainissement constitué de différents matériaux (PVC, ciment, fonte, ...) se dégrade plus vite que celui d'eau potable, mais l'incidence est de moindre importance, s'agissant d'eaux usées.*

### **4- Recettes du service**

#### **4.1 Produits annuels**

<b>Budget assainissement</b>	
<b>Recette facturation</b>	2 976 480 €
<b>Prime épuration</b>	48 979 €
<b>Total</b>	<b>3 025 459 €</b>

*La prime d'épuration, dont le montant*

*était décroissant ces dernières années, ne sera plus versée à compter de cette année.*

#### **4.2- Impayés**

<b>Assainissement</b>	
<b>Décision de surendettement et poursuites sans suite</b>	33 220 €
<b>Factures annulées (sur exercices antérieurs)</b>	43 221 €
<b>Total</b>	<b>76 441 €</b>

(Commission de  
surendettement et Trésorerie)  
(SEPASE)

#### **4.3 Prix de l'assainissement**

<b>ABONNEMENT</b>	<b>TARIFS HT ASSAINISSEMENT</b>	<b>REDEVANCE MODERNISATION</b>
<b>35 € / an</b>	<b>3,01 € / m3</b>	<b>0,185 € / m3</b>

#### **Etat de la dette**

<b>Encours de la dette au 31 Décembre 2024</b>	<b>5 441 900 €</b>
<b>Montant de l'annuité de remboursement</b>	<b>454 090 €</b>
<b>Capital</b>	<b>388 231 €</b>
<b>Intérêts</b>	<b>65 859 €</b>

#### **Montant des amortissements**

<b>Amortissement</b>	<b>Montant</b>
Année 2024	1 429 633,00 €

## Projets et travaux 2025

Porte station Verneuil	6 K€
INSTALLATIONS GENERALES aménagement sce techn	300 K€
Réseau EU Breteuil (Rue du Conseil, ...)	300 K€
Camera sur chariot	50 K€
Poste relevage Ambenay	20 K€
Etudes	275 K€
Pompes	100 K€
Matériel stansport	50 K€

### 5- Financement des investissements

#### 5.1- Travaux engagés pendant l'exercice 2024

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Dépenses	Subventions
3 237 238 €	1 348 917 €

Communes concernées : BRETEUIL, FRANCHEVILLE, PISEUX, DAMVILLE

Monsieur le Président invite ensuite chaque membre à s'exprimer sur ce dernier.

Après en avoir débattu puis délibéré, le **conseil syndical décide à l'unanimité** d'approuver le document présenté pour l'année 2024 et autorise le Président ou son représentant à le transmettre aux communes concernées après visa de la Préfecture.

Un exemplaire sera transmis aux financeurs pour information.

## TARIFS - 2025 TVA eau 5,5 % - TVA ass à 10 %

	HT	taux TVA	TTC
Abonnement annuel EAU	70 €	5,5%	73,85 €
Abonnement annuel ASST	40 €	10%	44,00 €
Tarif eau m3	2,20 €	5,5%	2,32 €
Tarif ass m3	3,13 €	10,0%	3,44 €
Frais de mise en service	50 €	5,5%	52,75 €
Frais de fermeture	40 €	5,5%	42,20 €
Frais de remplacement de CR	150 €	20%	180,00 €
Frais remplacement CYBLE	150 €	20%	180,00 €
Frais étalonnage CR	350 €		
Branchement neuf	1 700 €		

### Prix EAU au m3 (2,20 m3 eau + 0,46 redev conso + 0,10 prelvt + 0,017 redev perf) x tva à 5,5%

	HT	TTC
Toutes communes (conso à 0,46 - prelvt à 0,10 - perf à 0,017)	2,78 €	2,93 €

### Prix ASST au m3 (3,13 m3 ass + perf à 0,0267 + contre-valeur à 0,1583) x tva à 10%

	HT	TTC
AMBENAY - BALINES - BEROU LA MULOTIERE - CHENNEBRUN - CHERONVILLIERS - LES BARILS - LES LYRES - MONTIGNY - PISEUX - RUGLES - VERNEUIL	3,315 €	3,65 €

### Prix EAU + ASST au m3 ((2,20 m3 eau + 0,46 redev conso + 0,10 prelvt + 0,017 redev perf) - tva à 5,5% + (3,13 m3 ass + perf à 0,0267 + contre-valeur à 0,1583) x tva à 10%)

	HT	TTC
AVRILLY - BOURTH - BRETEUIL - CONDE - DAMVILLE - FRANCHEVILLE - LA GUEROLLE - TILLIERES	6,10 €	6,58 €

Facture type 120 M3 TTC		Tarif m3 TTC base 120 m3
m3 eau + red. conso + prelvt + perf + m3 ass + perf + contre-valeur + abt eau + abt ass		
NON ASSAINIS	425,42 €	3,55 €
UNIQUEMENT ASSAINIS	482,00 €	4,02 €
ASSAINIS	907,85 €	7,57 €

**Pour rappel, une augmentation de 4 % a été appliquée aux tarifs Eau et Assainissement et 5 € sur les abonnements, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

## **2. Calendrier de réalisation STEP Piseux et pénalités de retard**

Monsieur le Président rappelle que le marché de reconstruction de la station d'épuration de PISEUX a été attribué par délibération du 13 décembre 2022 du SEPASE, maître d'ouvrage, au groupement WANGNER Assainissement / Système WOLF dont le siège social est situé à MAGNY-Les-HAMEAUX (78) pour un montant HT de 963 988 € et l'ensemble des travaux devaient être réalisés dans un délai de 11 mois à compter du 04 mars 2024.

Le déroulement de ce chantier aura été compliqué tant du fait du maître d'œuvre que des entreprises. C'est désormais clos avec une réception programmée le 23 juin. Cela étant, un retard de 5 mois et donc la possibilité d'appliquer des pénalités de retard. Nous avions refusé un avenant demandé par l'entreprise # 50 k€ et parallèlement, l'entreprise a finalement fait en sorte que ce chantier se clôture "correctement".

Un calcul "théorique" de pénalités de retard se traduirait par un montant de 135 k€. Compte tenu du refus de l'avenant de notre fait, de la bonne volonté manifestée par la société pour clôturer ce chantier au mieux, de la nécessité de poursuivre la collaboration sur le suivi de ce dossier, et enfin pour ne pas rentrer dans un contentieux souvent "perdant-perdant", nous entendons pénaliser mais à un montant de l'ordre de 30 k€.

***Le travail (manque de rigueur) réalisé par la maîtrise d'œuvre (VERDI) est en partie responsable du retard pris par la société WANGNER et justifie l'avenant (travaux supplémentaires réalisés) demandé par la société WANGNER.***

*Cette société a réalisé les travaux de la STEP de Condé et également ceux de la STEP de Francheville.*

**VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT,**

**Après avoir entendu et délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à réclamer à la société WANGNER des pénalités de retard pour un montant révisé à hauteur de 30 000 €.

## **Services Eau et Assainissement**

### **1. Facturation déplacements injustifiés**

Il arrive que des abonnés mobilisent nos équipes techniques pour des raisons totalement injustifiées (tel un robinet fermé après compteur ou autre raison futile) relevant de la responsabilité de l'abonné. C'est pour cela que nous appliquons une pénalité forfaitaire pour déplacement injustifié (80€ depuis une délibération de décembre 2022) mais uniquement lors des astreintes.

Nous proposons d'étendre cette pénalité y compris hors horaires d'astreintes. Pour rappel, la pénalité est peu fréquente et est décidée avec discernement (aval de la hiérarchie) et vise surtout à "sanctionner" des demandes manifestement abusives.

**VU L'EXPOSE DU PRESIDENT,**

**Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :**

- APPROUVE la proposition d'étendre les frais de déplacements hors horaires d'astreintes.

### **2. État des travaux, chantiers et projets**

**Interco SEPASE-SIADEP** : clos mais en attente réunion réception.

**Canalisations Tillières** : 1ère tranche réalisée et réceptionnée. Étape suivante à programmer pour supprimer canalisations sous ligne de chemin de fer et réalimentation via centre bourg. Ancien forage (récemment découvert) déconnecté.

**Châteaux d'eau Bourth** : marché attribué pour les 2 ouvrages à société TEOS/I2E - Eure & Loir (282 k€ HT + AMO/MO 45 k€ subventionnable à 40%). **Travaux Château d'Eau du Souchet** pour le dernier trimestre 2025 et **Château d'Eau du Gerrier** pour le 1er trimestre 2026.

**STEP Francheville** : réceptionnée le 28 mai dernier avec quelques réserves (finition peintures, espaces verts, quelques câblages électriques à terminer, ....) Mais l'essentiel est le bon fonctionnement de la STEP proprement dite.

**STEP Piseux** : réception programmée le 23 juin prochain et bon fonctionnement. Enduits & aménagements bâtiment technique réalisés et ancienne STEP démolie. Reste quelques aménagements à réaliser (voirie-espaces verts) et réparations fissures sur local aération.

*Une inauguration de ces 2 nouvelles STEP est envisagée pour l'automne prochain en parallèle d'un conseil. Les modalités seront discutées en Bureau puis présentées au Conseil.*

**Travaux assainissement Damville - rue de Breteuil** (commune de Mesnils-sur-Iton) imprévus et programmés en "dernière minute" compte tenu que le Conseil Départemental refait la voirie et ses abords courant juillet et nous obligeant à effectuer des travaux sur le réseau assainissement (au regard de l'état des lieux de ce réseau bien que relativement récent : 2008) qui seront clos cette semaine.

**Canalisations eau potable Les Essarts** (commune de Marbois) : projet voirie Conseil Départemental et chantier renouvellement canalisations eau sur 2,4 kms à horizon fin 1er semestre 2026 et donc procédure engagée (choix AMO).

**Francheville** : travaux imprévus centre bourg (canalisation eaux usées, branchements eau potable, ...).

**Étude PGSSE/Schéma Directeur** : suit son cours avec prochain rdv d'étape 19 juin.

**Projet UTEP** : AMO via Cad'en et prochain rdv avec AMO le 17 juin prochain pour cahier des charges.

Les travaux et chantiers "de dernière minute & non programmés" se gèrent au mieux mais retardent d'autant que des travaux de maintenance essentiels tels que ceux programmés sur plusieurs STEP (CSI/ Damville/ Verneuil/ Ambenay/ Breteuil).

### 3. Questions diverses

- *Michel GRUDE remercie le SEPASE pour les 2 interventions réalisées en urgence (changeement de bouche à clé et mise à niveau de bouches à incendie).*  
*Un problème d'odeurs, bien que moindres, demeure sur le secteur, lié aux modifications faites pour renvoyer les eaux usées sur le Pont Thibout. Des solutions sont recherchées afin de résoudre le problème.*
- *Pour information, deux visuels apposés dans différentes stations de métro parisien pour promouvoir l'eau distribuée par le SEDIF*



- Prochaine réunion de Bureau « Restreint » : Mardi 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 16h au siège du SEPASE.
- Prochaine réunion du Conseil Syndical : Mardi 08 juillet 2025 – 18h – Salle le Lux à BRETEUIL